

Compte-rendu Conseil Municipal

Le jeudi 26 février 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 13 février 2026, s'est réunie sous la présidence de Jean-Christophe CID.

Secrétaire de la séance : Sylvie BARRIERE

Présents : Jean-Christophe CID, Anne-Marie PECHEUR, NICOLE CAYRE, Alain LESCALE, Colette PROENCA, Jean-Claude GADALOU, Mireille BENNET, Jean-Luc BOUAT, Sylvie BARRIERE

Représentés : Pierre TEULIERE représenté par Jean-Christophe CID, Frédéric PITARQUE représenté par Anne-Marie PECHEUR

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- Approbation de la modification des statuts du SIVU d'Animation des 4 coteaux
- Acceptation du Fonds de Concours de la Communauté de Communes CAUVALDOR pour l'adressage
- Renouvellement de la convention de partenariat entre La Poste et la Commune de CARENAC
- Demande d'occupation du Cloître
- Opération 42726 MEP FDEL
- Questions diverses

Délibérations du conseil :

Arrêt Procès Verbal du CM du 08-12-2025 (N° DE 2026_001)

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée si des modifications ou des observations doivent être apportées au Procès-verbal du Conseil Municipal du 08 Décembre 2025.

Aucune observation n'étant émise, Monsieur Le Maire met au vote l'approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 08 Décembre 2025.

Voix pour : 11
Voix Contre : 0
Abstention : 0

Délibération : adoptée

Approbation de la modification des statuts du SIVU d'ANIMATION DES 4 COTEAUX (N° DE 2026_002)

Le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour l'adhésion de la commune de Carennac au SIVU d'ANIMATION DES 4 COTEAUX, créé par arrêté Inter Préfectoral du Lot et de la Corrèze en date du 18 août 2018 ; Sur une proposition formulée par le Président du SIVU d'ANIMATION DES 4 COTEAUX, réuni le 18 décembre 2025, le Conseil Syndical du SIVU d'ANIMATION DES 4 COTEAUX a décidé la modification de ses statuts vers de nouvelles compétences à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

Monsieur le Maire donne lecture des statuts modifiés et explique que ces modifications font suite à la restitution, à compter du 1er janvier 2026, au profit du SIVU, de la compétence relative à la gestion des temps d'accueil périscolaire (matin, midi, soir), actuellement exercée par la Communauté de communes CAUVALDOR ;

En conséquence, il vous est proposé :

- d'adopter la modification des statuts, proposée et votée par SIVU d'ANIMATION DES 4 COTEAUX lors de sa réunion du 18 décembre 2025 selon la nouvelle rédaction ci-annexée ;

- de demander à Monsieur le Préfet de CAHORS et Madame la Préfète de TULLE de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de l'EPCI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte les nouveaux statuts du SIVU d'ANIMATION DES 4 COTEAUX annexés à la présente, qui prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- Demande à Monsieur le Préfet de CAHORS et Madame la Préfète de TULLE de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de l'EPCI.

Délibération : adoptée

Acceptation fonds de Concours de la Communauté de Communes CAUVALDOR (N° DE_2026_003)

Vu, les critères d'attribution de subventions des différents partenaires financiers qui rendent parfois obligatoire l'octroi d'un fonds de concours de l'EPCI pour bénéficier de leur soutien sur projet d'investissement communal,

Vu, la délibération de la communauté de communes Causse et Vallée de la Dordogne DEL_CC-2025-187 en date du 18-12-2025 accordant un fonds de concours à hauteur de 4656.02 € à la commune pour le projet d'adressage.

Considérant, que l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales permet l'octroi de fonds de concours et dispose que :

1. Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement,
2. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,
3. Le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et du ou des conseils municipaux concernés.

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- D'Accepter le fonds de concours à hauteur de 4 656.02 €
- De Rappeler le plan de financement comme suit :

DEPENSES			RECETTES	
	HT	TTC		
Etude Adressage	2 107,00 €	2 528,40 €	Fds Concours Cauvaldor	4 656,02 €
Plaques de rue + numéros maison + poteaux + chevilles	11 453,08 €	13 743,70 €	Fonds Propres	10 864,06 €
Plaques de rue - Céramique Centre Historique	1 960,00 €	1 960,00 €		
			FCTVA 2636,08 €	
TOTAL	15 520,08 €	18 232,10 €		15 520,08 €

- D'Acter que le fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions par la commune Maître d'ouvrage.
- D'Autoriser Mr Le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

Délibération : adoptée

Renouvellement de la convention de partenariat entre La Poste et La Commune de CARENNAC (N° DE_2026_004)

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que La Poste propose le renouvellement de la convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact « Agence Postale Communale » de Carennac.

La présente convention établit les conditions dans lesquelles certains services de La Poste sont proposés en partenariat avec les Communes, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de renouveler la convention de partenariat entre La Poste et la Commune de CARENNAC
- d'autoriser Mr Maire à signer tous les documents s'y rapportant

Délibération : adoptée

Délibération Occupation du Cloître pour un concert de musique classique (N° DE_2026_005)

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que l'Association AVEC, représentée par son Président Alexandre DISSAC, sollicite la Commune de CARENNAC pour faire dans le Cloître un Concert de musique classique le samedi 09 Mai 2026.

Après en avoir délibéré à :

- 11 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil municipal donne son autorisation à l'Association AVEC de faire un concert de musique classique dans le Cloître

Délibération : adoptée

Opération 42726 MEP - remplacement Horloge Armoire 11 - FDEL (N° DE_2026_006)

Monsieur Le Maire présente le projet d'éclairage public :

- Opération 42726MEP – Remplacement Horloge armoire 11 poste Le Bégoux

Après en délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

1. Approuve le projet d'éclairage public réalisé sous maître d'ouvrage de Territoire d'Energie Lot
2. Souhaite que les travaux puissent être programmés au cours de l'année
3. S'engage à participer à cette opération, conformément au devis présenté par TE46, cette participation étant nette de TVA, et à financer sur le budget communal au compte 20415
4. Autorise Mr Le Maire à signer tous documents concernant cette opération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Fait à Carennac le 26-02-2026

Le Maire

Jean-Christophe CID

La Secrétaire de séance

Sylvie BARRIERE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le ___ / ___ / 20___

Et publié ou notifié

Le ___ / ___ / 20___

Délibération : adoptée

Jean-Christophe CID
Président de séance

Sylvie BARRIERE
Secrétaire de séance